Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-07031/

Cette publication a été
rédigée par le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14513-9
ISSN : 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1989-1990.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes

Gil Rémillard

Québec, avril 1991

Monsieur Gil Rémillard
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
1200, Route de l'Église
Sainte-Foy, Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1989-1990.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire générale associée

Diane Wilhelmy

Québec, avril 1991

Table des matières

1. Présentation générale du secrétariat 9

1.1 Description **9**

1.2 Organigramme **20-21**

1.3 Ressources humaines **9**

1.4 Ressources financières **10**

1.5 Bureaux du Québec au Canada **10**

2. Présentation des directions 11

2.1 Bureau de la Secrétaire générale associée **11**

2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie **11**

2.3 Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles **11**

2.4 Direction de la planification et de la recherche **11**

2.5 Service des communications **12**

2.6 Direction des affaires économiques et financières **12**

2.7 Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles **12**

2.8 Bureaux du Québec au Canada **12**

2.9 Direction des affaires juridiques **12**

3. Représentation du Québec au Canada 15

4. Programmes de coopération et d'aide à la francophonie 17

4.1 Coopération **17**

4.2 Francophonie **19**

5. Dossiers institutionnels et constitutionnels 23

5.1 Dossier constitutionnel **23**

5.2 Conférences des premiers ministres **23**

5.3 Intégrité du territoire **23**

6. Entente de développement économique et régionale (EDER) 25

7. Dossiers sectoriels 27

7.1 Négociations commerciales **27**

7.2 Réforme fiscale **27**

7.3 Barrières au commerce interprovincial **27**

7.4 Institutions financières **27**

7.5 Mines et forêts **28**

7.6 Agriculture **28**

7.7 Pêcheries **28**

7.8 Environnement **28**

7.9 Énergie **29**

7.10 Transports **29**

7.11 Développement industriel **29**

7.12 Main-d'oeuvre, sécurité du revenu et formation professionnelle **29**

7.13 Santé **29**

7.14 Condition féminine **30**

7.15 Science et technologie **30**

7.16 Tourisme **30**

7.17 Parcs et faune **30**

7.18 Justice et sécurité publique **31**

7.19 Éducation **31**

7.20 Services sociaux **31**

7.21 Habitation **31**

7.22 Immigration et communautés culturelles **31**

Annexe 33

Réunions intergouvernementales canadiennes **33**

1. Présentation générale du secrétariat

1.1 Description

Rattaché au Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à qui a été confiée la responsabilité des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales de même que celle des Bureaux du Québec au Canada.

De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en oeuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs divers impacts, notamment sur la croissance économique des différentes régions du Canada. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux du Québec et au renforcement de son rôle en tant que partenaire économique majeur de la fédération canadienne. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

La Secrétaire générale associée assume dans cet esprit la présidence du Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI) qui regroupe un certain nombre de ministères et d'organismes à vocation horizontale pour assurer la cohérence de l'action intergouvernementale du Québec au Canada.

Le Secrétariat administre le réseau des Bureaux du Québec au Canada. Ces Bureaux, situés à Moncton, Ottawa, Toronto et Edmonton, veillent à promouvoir les intérêts du Québec aux plans industriel, commercial et culturel et à faciliter les relations avec les autres gouvernements au pays ainsi qu'avec les francophones de leur région. Le Secrétariat coordonne également les relations du gouvernement avec les francophones hors Québec ainsi que la négociation et l'administration des accords de coopération conclus avec un certain nombre de provinces.

Le Secrétariat a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine. À ce titre, il a entrepris les démarches nécessaires pour faire connaître et accepter par le gouvernement fédéral et les provinces les conditions de l'adhésion du Québec à la constitution canadienne. Il a également la charge d'un certain nombre de dossiers qui concernent divers aspects de la fédération canadienne.

De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des diverses ententes avec Ottawa. En tant que conseiller auprès des ministères québécois, le Secrétariat participe en outre à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements du Canada. De plus, il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en oeuvre de la politique de coopération, de soutien à la francophonie et d'intégrité du territoire. Les Bureaux au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs au gouvernement fédéral et dans les autres provinces.

L'organigramme ci-joint illustre l'organisation administrative du Secrétariat.

1.3 Ressources humaines

Les effectifs autorisés au 31 mars 1990 s'établissent à 83. Voici comment ils sont répartis.

Unités	Hors cadre	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés	Total
Direction	1	3	6	13	23
Planification et Recherche		2	6	5	13
Communications			3	2	5
Affaires économiques et financières		1	5	2	8
Affaires sociales, éducatives et culturelles		1	5	3	9
Affaires institutionnelles et constitutionnelles		1	2	1	4
Bureaux, coopération et francophonie		1	7	5	13
Bureaux du Québec au Canada		2	6		8
Total	**1**	**11**	**40**	**31**	**83**

1.4 Ressources financières

Le tableau suivant ventile les crédits autorisés pour l'année 1989-1990.

	Année budgétaire (000 $)	
SAIC	1989-1990[1]	1988-1989[1]
Fonctionnement (personnel)	4 421,7	4 008,5
Fonctionnement (autres dépenses)	3 082,6	2 827,9
Capital (autres dépenses)	82,7	81,3
Transfert	3 974,3	3 149,3
Prêts et avances	100,5	99,7
Total	**11 661,8**	**10 166,7**

1. Ces montants comprennent les crédits officiels de 1988-1989 et de 1989-1990 majorés des crédits supplémentaires, des virements du Fonds de suppléance du ministère des Finances ainsi que des transferts de postes et des crédits afférents.

1.5 Bureaux du Québec au Canada

Moncton
Edmond Richard (p.i.)
Chef de poste
Bureau du Québec
Place l'Assomption
770 Main Street
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E7
Téléphone : (506) 857-9851

Ottawa
Yves Bélanger
Chef de poste
Bureau du Québec
112 Kent Street, Suite 1201B
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario)
K1P 5P2
Téléphone : (613) 238-5322

Toronto
Julien Arsenault
Chef de poste
Bureau du Québec
20 Queen Street West
Suite 1004, Box 13
Toronto (Ontario)
M5H 3S3
Téléphone : (416) 977-6060

Edmonton
Gérard Vézina
Chef de poste
Bureau du Québec
Highfield Place Building
10010 - 106th Street, 10th Floor
Edmonton (Alberta)
T5J 3L8
Téléphone : (403) 423-6651

2. Présentation des directions

2.1 Bureau de la Secrétaire générale associée

Le Bureau de la Secrétaire générale associée effectue la coordination des dossiers qui doivent être portés à son attention de même que les liaisons opérationnelles avec le Cabinet du ministre et le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif. De plus, en étroite collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il voit à l'administration des ressources humaines, financières et matérielles du Secrétariat.

Le Bureau de la Secrétaire générale associée assure également le secrétariat du Comité de régie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et la coordination du dossier constitutionnel.

2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie

La Direction maintient la continuité des relations avec les gouvernements des autres provinces; fournit un soutien permanent aux activités du gouvernement, de ses ministres et organismes au Canada, à l'extérieur du Québec; coordonne les relations du gouvernement avec les francophones hors Québec et est responsable, de concert avec les ministères à vocation économique, de la promotion économique et commerciale du Québec au Canada.

C'est ainsi qu'en collaboration avec les Bureaux du Québec au Canada, la Direction voit à l'élaboration et à l'intégration des analyses géopolitiques des grands dossiers d'actualité dans les autres provinces. Elle élabore, négocie, assume la mise en oeuvre et le suivi des ententes et programmes de coopération du Québec avec les autres provinces. Elle administre également le programme de soutien financier aux francophones hors Québec.

La Direction coordonne enfin les Bureaux du Québec au Canada et, à ce titre, veille à la cohérence de leurs orientations et interventions. Elle s'assure, en outre, qu'ils disposent des ressources humaines et financières nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

2.3 Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles est un lieu d'intégration des réflexions sur l'exercice des compétences du Québec. À ce titre, elle observe et analyse l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions. Elle conseille le ministre et le gouvernement sur les aspects constitutionnels de différents dossiers. Elle collabore avec les autres directions pour l'étude des aspects constitutionnels des politiques du gouvernement du Québec et effectue une révision permanente des positions traditionnelles du Québec.

La Direction contribue de façon générale à assurer la cohérence et l'efficacité des principaux mécanismes de relations intergouvernementales. Elle examine les politiques, les lois et règlements fédéraux ou provinciaux, de même que la jurisprudence canadienne, qui sont d'intérêt pour le Québec. Elle analyse les projets d'ententes intergouvernementales canadiennes qui peuvent avoir des incidences constitutionnelles et participe à la négociation de certains d'entre eux.

Un autre volet du rôle de la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles consiste à coordonner les interventions gouvernementales dans le domaine de l'intégrité du territoire, dans ses dimensions interne et externe, et à faire des recommandations à cet égard. La Direction veille au respect des frontières québécoises et à l'affirmation des revendications québécoises dans les zones qui ne sont pas délimitées avec précision.

2.4 Direction de la planification et de la recherche

La Direction de la planification et de la recherche a pour mandat général d'évaluer les politiques et les programmes des différents gouvernements pouvant avoir un impact économique, financier ou autre au Québec et de recommander aux autorités gouvernementales les mesures et la stratégie d'action appropriées. La Direction effectue des analyses sur toute question reliée aux affaires intergouvernementales canadiennes selon une approche intégrée et prospective.

En matière de développement économique et régional, la Direction élabore les mandats et coordonne les négociations avec le gouvernement fédéral. De plus, elle assume la gestion centrale de l'entente-cadre de l'EDER, signée en 1984. Depuis avril 1989, les responsabilités administratives de réclamation, de perception et de comptabilisation des revenus et des recettes concernant les ententes auxiliaires sont assumées par les ministères concernés. La Direction demeure responsable de la supervision des ententes auxiliaires et, à cet effet, élabore les prévisions des revenus et des recettes budgétaires et le suivi des comptes à recevoir.

La Direction est responsable du secrétariat du Comité de coordination des relations intergouvernementales et exerce un rôle de soutien auprès de celui-ci aux plans des contenus et de la stratégie.

La Direction maintient enfin des relations avec les différents organismes de recherche dans le domaine des affaires intergouvernementales canadiennes.

2.5 Service des communications

Le Service des communications voit à la préparation et à la mise en oeuvre des programmes de communication reliés aux dossiers majeurs du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Il a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, les programmes et les activités du Secrétariat et d'assurer une meilleure compréhension, dans les autres provinces, des politiques et des actions du gouvernement du Québec.

Il apporte également un soutien logistique à l'organisation des conférences des premiers ministres et de diverses rencontres intergouvernementales auxquelles le Québec participe.

Le Service des communications assume à la fois un rôle conseil auprès du Secrétariat et un rôle de support auprès des Bureaux du Québec. De cette manière, il voit au bon ordonnancement des activités de communication du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et s'assure qu'elles s'ajustent aux grandes priorités gouvernementales.

2.6 Direction des affaires économiques et financières

La Direction des affaires économiques et financières assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes pour toutes les questions de nature économique et financière. En ce sens, elle veille à la cohérence des orientations et des interventions intergouvernementales dans l'ensemble des dossiers sectoriels économiques et financiers.

Les secteurs d'intervention de la Direction sont l'industrie et le commerce, le commerce extérieur, l'énergie, les mines et les forêts, les transports, l'environnement, l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation, le développement économique régional, les approvisionnements et services, les statistiques, les institutions financières ainsi que les dossiers relatifs aux finances publiques.

La Direction est responsable en outre de la coordination et de la préparation des conférences des premiers ministres. Elle représente par ailleurs le Secrétariat lors de la négociation de diverses ententes dans le domaine économique et financier.

2.7 Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles

La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes dans les domaines de son secteur. Elle voit à la cohérence des orientations et des actions ayant une dimension intergouvernementale. Les domaines d'intervention de la Direction sont les suivants : main-d'oeuvre, habitation, tourisme, santé, services sociaux, sécurité sociale, éducation, condition féminine, autochtones, culture, immigration, communautés culturelles, justice, droits de la personne, protection du citoyen, science et technologie, communications, affaires municipales, parcs et loisirs.

La Direction représente également le Secrétariat lors de la négociation de nombreuses ententes dans le domaine social, plus particulièrement dans le secteur de la main-d'oeuvre, de la sécurité sociale, de l'éducation, de la science et de la technologie, de même que dans les domaines de la justice et de l'habitation.

2.8 Bureaux du Québec au Canada

Le réseau se compose de quatre Bureaux, situés à Moncton pour les provinces de l'Atlantique, à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral, à Toronto pour l'Ontario et à Edmonton pour les provinces de l'Ouest et les Territoires-du-Nord-Ouest.

Les Bureaux ont pour mandat de représenter le Québec auprès des autres gouvernements, de promouvoir et de défendre les intérêts politiques, économiques et culturels du Québec. Ils informent et conseillent le gouvernement du Québec sur les grands dossiers et sur l'actualité politique de leur territoire. Ils collaborent avec les ministères québécois à la réalisation de leurs activités à l'extérieur du Québec. De plus, ils maintiennent et développent les relations avec les communautés francophones et sont les principaux responsables de la gestion du programme de soutien à la francophonie canadienne.

Le Bureau d'Ottawa assure la liaison avec les ministères et organismes fédéraux et veille à recueillir toute documentation pertinente sur la législation, les politiques et les programmes du gouvernement fédéral.

2.9 Direction des affaires juridiques

Relevant du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

À cette fin, la Direction des affaires juridiques doit suivre de près l'évolution du droit constitutionnel, notamment quant au partage des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Dans l'exercice de son mandat, la Direction des affaires juridiques rédige des avis juridiques, participe à la rédaction et au besoin à la négociation d'ententes fédérales-provinciales ou interprovinciales, révise des projets de décrets ou de mémoires au Conseil des ministres et approuve différents projets de contrats.

Enfin, la Direction des affaires juridiques est responsable de l'administration du greffe des ententes intergouvernementales canadiennes et dessert également le ministère des Affaires internationales.

3. Représentation du Québec au Canada

Depuis quelques années, les Bureaux du Québec ont développé leur fonction d'analyse géopolitique dans le but d'obtenir un portrait d'ensemble aussi fidèle que possible de l'environnement politique canadien. Cette contribution s'est avérée un élément très utile dans l'élaboration et l'ajustement des stratégies et des positions québécoises concernant les dossiers intergouvernementaux canadiens. Chaque Bureau doit également s'occuper des dossiers reliés aux intérêts spécifiques de la région et des provinces sur son territoire ainsi que des événements politiques particuliers, tels les élections provinciales et les travaux parlementaires. Les Bureaux ont, de plus, à représenter l'ensemble des intérêts sectoriels québécois sur leurs territoires respectifs, en étroite liaison avec les ministères québécois concernés.

Reflet de l'importance des liens étroits entre le Québec et l'Ontario, c'est le Bureau de Toronto qui compte l'équipe de conseillers spécialisés la plus nombreuse. Toutefois, tous les Bureaux, même ceux qui ne comptent pas de conseillers spécialisés, doivent à des degrés divers s'occuper de promotion économique, touristique et culturelle.

Au cours de l'année 1989-1990, le suivi du dossier constitutionnel a occupé l'ensemble des Bureaux. Compte tenu de son mandat spécifique, le Bureau du Québec à Ottawa a accordé une attention particulière au cheminement de plusieurs documents importants, tels la réforme de la fiscalité et le projet de loi sur l'avortement. Le travail d'analyse géopolitique a été particulièrement soutenu au Bureau du Québec à Toronto compte tenu de l'actualité (entrée en vigueur de la Loi 8 sur les services en français et crise du bilinguisme dans le milieu municipal).

Le Bureau du Québec à Moncton, en plus d'avoir suivi les discussions relatives au dépôt du rapport d'audiences sur l'Accord du Lac Meech, s'est occupé activement du dossier des pêches qui a amené la fermeture de plusieurs usines de transformation du poisson dans l'Atlantique. Quant au Bureau d'Edmonton, il a suivi avec intérêt l'évolution des dossiers dans les secteurs pétroliers et gaziers ainsi que de celui de la TPS.

En matière de promotion économique et commerciale, les Bureaux ont poursuivi leurs efforts de développement des marchés canadiens pour des produits québécois (recherche de distributeurs et d'agents manufacturiers, participation à des foires et expositions, etc.). La promotion d'investissements pour le Québec, le démarchage en vue de conclure des accords industriels ainsi que les relations soutenues avec divers agents économiques au Canada ont constitué les autres facettes de l'intervention des Bureaux dans ce secteur d'activité. La promotion touristique du Québec en Ontario, dans les provinces de l'Ouest et pour une partie du territoire des États-Unis, se fait à partir du Bureau de Toronto. Enfin, les Bureaux ont contribué à faire connaître les arts et les industries culturelles du Québec en participant à des événements tels que des expositions, des concerts et des festivals.

Dans le secteur de l'information et des communications, les Bureaux ont fait connaître le Québec et les positions québécoises auprès des médias et des publics de leur territoire par la préparation de communiqués, l'organisation de conférences de presse, la production et la distribution de publications sur le Québec, dont le communiqué périodique « Quebec Update » à Toronto et à Edmonton. Ils ont, en outre, répondu à un nombre considérable de demandes de renseignements du public dans tous les domaines. De plus, les Bureaux ont produit à l'intention de la haute administration publique du Québec des revues générales ou spécialisées de la presse locale et régionale. En tant que représentants officiels du gouvernement québécois, les chefs de poste et les conseillers ont également eu à participer à de nombreuses activités officielles et à prononcer des conférences sur le Québec.

Les Bureaux ont joué un rôle important dans l'organisation des visites de ministres et de hauts fonctionnaires sur leur territoire. Les quatre Bureaux ont également apporté leur contribution à la préparation de la 30e conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui s'est tenue à Québec, en août 1989.

4. Programmes de coopération et d'aide à la francophonie

4.1 Coopération

Des liens de coopération existent entre le gouvernement du Québec et ceux des autres provinces depuis plusieurs décennies. L'année 1989 a marqué le 20e anniversaire de la signature de l'Accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de culture avec les gouvernements de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Le 19 août 1989, le Premier ministre du Québec signait une troisième entente de coopération avec le Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Indépendamment de ces ententes formelles, le Québec a mis en oeuvre des programmes ou activités de coopération avec plusieurs autres provinces canadiennes, de telle sorte qu'il existe maintenant des activités de coopération avec la majorité des provinces. Par le biais de ces activités de coopération, le Québec vise à améliorer la connaissance réciproque des Québécois et des résidents des autres provinces, à encourager les échanges de vues, de compétences et d'expériences entre individus et organismes et à contribuer à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises en dehors du Québec.

En 1989-1990, les dépenses totales en matière de coopération interprovinciale se sont élevées à près de 1 200 000 $. Les principaux programmes sont : les échanges d'élèves d'une durée de six mois (trois mois de séjour dans la province d'accueil pour chaque élève provenant d'écoles secondaires sélectionnées); les échanges entre les établissements d'ordre collégial; la coopération universitaire en enseignement supérieur et recherche; les échanges culturels et enfin les échanges d'emplois d'été pour les étudiants universitaires.

On trouvera au tableau, en page 20, la répartition des dépenses consacrées à la coopération.

	EST			CENTRE	
	Î.P.É.	**Terre-Neuve**	**Nouvelle-Écosse**	**Nouveau-Brunswick**	**Ontario**	**Manitoba**
Transfert :						
Affaires économiques et financières				500 $	13 300 $	
Affaires sociales	388 $			2 500 $	20 627 $	
Affaires éducatives	5 880 $	6 116 $	4 170 $	28 950 $	235 904 $	35 729 $
Affaires culturelles*	124 887 $			61 780 $	165 185 $	10 000 $
Fédérations et associations francophones			30 000 $			
Fonctionnement :	1 002 $	1 693 $		7 312 $	98 634 $	6 451 $
Totaux	**132 157 $**	**7 809 $**	**34 170 $**	**101 042 $**	**533 650 $**	**52 180 $**

	OUEST				
	Saskatchewan	**Alberta**	**Colombie-Britannique**	**Projets pancanadiens**	**Totaux**
Transfert :					
Affaires économiques et financières		10 500 $	8 500 $	6 500 $	39 300 $
Affaires sociales				6 000 $	29 515 $
Affaires éducatives	22 942 $	112 540 $	59 383 $	15 000 $	526 614 $
Affaires culturelles		3 000 $	2 820 $	16 280 $	383 952 $
Fédérations et associations francophones					30 000 $
Fonctionnement :	7 744 $	46 567 $	3 495 $	13 319 $	186 217 $
Totaux	**30 686 $**	**172 607 $**	**74 198 $**	**57 099 $**	**1 195 598 $**

* Affaires culturelles (Î.P.É.):

Inclut principalement une subvention annuelle de 120 000.00 $ au Centre des arts de la Confédération de Charlottetown.

Avec l'Ontario, le Québec a réalisé des actions de coopération pour plus de 530 000 $ dont 44 % a été affecté aux programmes dans le domaine de l'éducation primaire, secondaire et universitaire. Le 20e anniversaire de la signature de l'Accord de coopération et d'échanges a été souligné par des activités conjointes, particulièrement dans le secteur culturel, et par la signature d'un protocole additionnel à l'Accord visant à poursuivre et intensifier les échanges dans les secteurs scientifique, économique, dans ceux de l'environnement et de l'administration publique. Au cours de l'année 1989-1990, diverses ententes furent conclues parmi lesquelles celle entre les deux ministères de l'Éducation pour encourager et faciliter les échanges et la participation des représentants de leur industrie respective lors de la sélection et de l'évaluation des logiciels éducatifs.

Au cours de l'année 1989-1990, la coopération avec le Nouveau-Brunswick s'est développée considérablement pour permettre la réalisation de projets dans les secteurs de la recherche universitaire et de projets à caractère économique. La majorité des projets se retrouve encore dans les secteurs de la culture et de l'éducation.

La signature d'un accord de coopération avec l'Île-du-Prince-Édouard a permis la réalisation de quelques projets de coopération, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la culture et de la santé. Pour une troisième année, une subvention annuelle de 120 000 $ a été versée au Centre des arts de la Confédération de Charlottetown.

En ce qui concerne les autres provinces de l'Atlantique, soit la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, des négociations se poursuivent pour mettre en place des mécanismes de coopération et d'échanges dans divers secteurs d'activités.

Les activités de coopération avec les provinces de l'Ouest sont principalement concentrées dans le secteur de l'éducation. C'est ainsi qu'au Manitoba, la majeure partie du budget de la coopération a été réservée à la réalisation de projets présentés par le Bureau

de l'éducation française (BEF) et destinés aux Franco-Manitobains. La coopération avec l'Alberta a porté principalement sur les échanges d'élèves d'une durée de six mois touchant 85 élèves et les échanges d'emplois d'été dans la fonction publique provinciale pour les étudiants universitaires. La coopération avec la Saskatchewan est orientée principalement vers le programme d'échanges d'élèves d'une durée de six mois. Pour la deuxième année consécutive, le nombre des participants à ce programme a augmenté, passant de seize élèves en 1988-1989 à vingt en 1989-1990. Enfin, en Colombie-Britannique, les activités de coopération intergouvernementale incluaient les programmes de coopération collégiale et universitaire et le programme d'échanges d'élèves d'une durée de six mois. Ce dernier programme a connu une nette progression puisqu'en 1989-1990, trente-deux élèves y participaient, doublant ainsi le nombre d'échangistes.

En plus des contributions apportées dans le cadre des programmes de coopération et de francophonie apparaissant au tableau de la page 20, le Secrétariat participe annuellement, au nom du gouvernement du Québec, au financement de certains organismes et institutions reliés aux domaines de la coopération et des relations intergouvernementales. En 1989-1990, le Québec a versé 16 250 $ à l'Institut des relations intergouvernementales de Kingston et 369 750 $ au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Une somme de 19 800 $ a été consacrée aux dépenses du Secrétariat canadien de la conférence des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

4.2 Francophonie

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a la responsabilité principale d'entretenir et de développer les relations du gouvernement du Québec avec la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec. À ce titre, le Secrétariat administre un programme d'appui, surtout financier, mais qui peut aussi prendre la forme d'un soutien technique (par exemple l'identification de personnes-ressources québécoises pouvant aider à la réalisation de projets des associations francophones).

En plus d'une partie des budgets de coopération interprovinciale qui rejoignent les francophones hors Québec, les sommes consacrées par le gouvernement du Québec à l'appui à la francophonie canadienne au cours de l'exercice financier 1989-1990 se sont élevées à près de 1,9 million $. À cette somme s'ajoute une subvention de 300 000 $ au Secrétariat permanent des peuples francophones. La sélection des projets a été effectuée principalement par les Bureaux du Québec dans les autres provinces. La distribution géographique de cette aide est la suivante :

	Atlantique	Ontario	Ouest	Associations nationales	Total
Nombre de projets soutenus	67	65	59	17	208
Transfert	426 078	412 783	527 701	477 645	1 844 207
Fonctionnement	4 761	2 519	2 980	10 440	20 700
Total	**430 839**	**415 302**	**530 681**	**488 085**	**1 864 907**

Les principales *associations nationales* qui ont reçu de l'aide dans le cadre de ce programme ont été la Fédération des francophones hors Québec, la Fédération des jeunes Canadiens français, l'Association canadienne d'éducation de langue française et l'Association de la presse francophone pour la réalisation de 17 projets d'envergure nationale. Citons notamment le projet «Vision d'avenir» dont l'objectif est de contrer l'assimilation linguistique des jeunes francophones hors Québec. Mentionnons également l'aide aux salons du livre et le soutien nécessaire à la réalisation d'un programme de séjour au Québec destiné aux jeunes francophones des autres provinces.

En *Ontario*, le Bureau du Québec a soutenu la communauté francophone en concertation avec le gouvernement de l'Ontario, notamment, l'Office des affaires francophones et le Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario. Cette collaboration a accentué l'effet multiplicateur de l'aide accordée par le Québec et permis à un plus grand nombre d'organismes francophones de profiter du programme. Cette année, 65 projets auront fait l'objet de subventions pour un montant total de 415 302 $.

Dans les *provinces de l'Est*, l'aide québécoise aura contribué à la réalisation de 67 projets qui ont permis entre autres de maintenir, pour une deuxième année,

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTE

M
Gil

Secréta
as
Diane

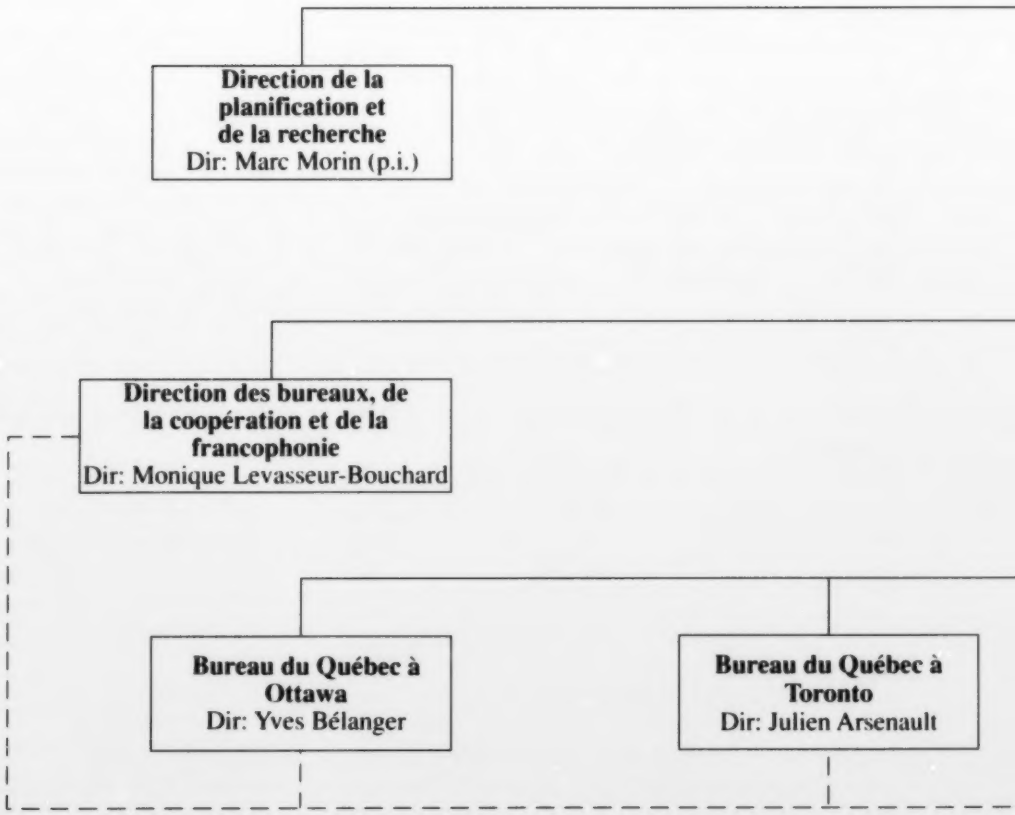

Note: Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Affaires internationales.

GOUVERNEMENTALES CANADIENNES

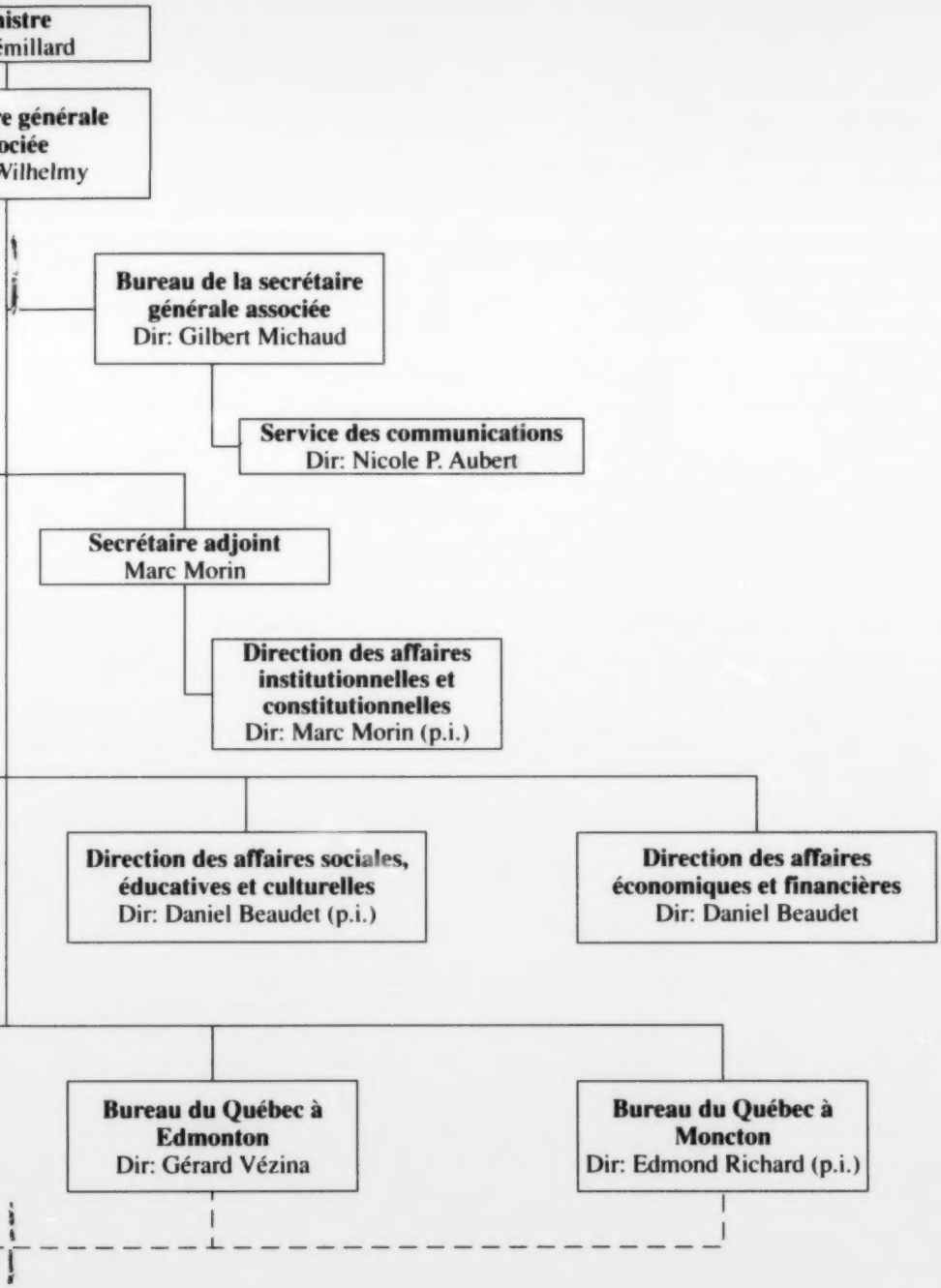

le Bureau de l'Acadie au Québec, l'implantation d'un réseau de promotion et de diffusion de produits culturels de langue française et la mise sur pied d'un centre de littérature jeunesse à l'Université Sainte-Anne de la Nouvelle-Écosse. Pour sa part, l'Université de Moncton recevait de l'aide pour mener une campagne de promotion et établir un programme de bourses aux étudiants inscrits au programme de « Common Law » en français de la faculté de droit.

Dans les *provinces de l'Ouest*, 59 projets ont reçu un appui financier du Québec. Soulignons notamment la subvention spéciale de 100 000 $ accordée pour la mise sur pied de la Maison de la francophonie de Vancouver, le soutien à la création d'une radio communautaire de langue française à Saint-Boniface, l'aide à la diffusion de spectacles francophones dans l'Ouest et l'appui à un projet majeur d'animation théâtrale en Saskatchewan.

5. Dossiers institutionnels et constitutionnels

5.1 Dossier constitutionnel

Le processus de ratification de l'Accord constitutionnel de 1987, bien amorcé depuis le 23 juin 1987, a vu en 1989-1990, sa progression ralentir. Ainsi le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, provinces qui n'avaient pas ratifié l'Accord, firent connaître tour à tour leurs positions constitutionnelles; le comité spécial de l'Accord constitutionnel de 1987 de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et le Groupe de travail constitutionnel du Manitoba sur l'Accord du Lac Meech déposaient en octobre 1989 leur rapport. Ces dépôts précédèrent de près la tenue, les 9 et 10 novembre, d'une conférence des premiers ministres sur l'économie. Les premiers ministres signataires de l'Accord ne purent convaincre les premiers ministres Filmon et McKenna d'entériner l'Accord de 1987. Quant à M. Wells, il menaçait toujours de retirer l'appui déjà donné par l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Ils convinrent néanmoins de continuer le dialogue et chargèrent le sénateur Lowell Murray d'entreprendre une tournée consultative des gouvernements provinciaux. Ensuite, si l'Accord de 1987 devait être ratifié, une conférence constitutionnelle sur la réforme du Sénat serait convoquée le 1er novembre 1990.

Le 21 mars 1990, le premier ministre néo-brunswickois déposait devant son assemblée législative une résolution dite « d'accompagnement », c'est-à-dire une double résolution dont la première consistait à ratifier comme tel l'Accord constitutionnel de 1987 et la deuxième visait à ajouter audit accord de nouvelles dispositions. Le premier ministre Brian Mulroney répondit à cette initiative du Nouveau-Brunswick en instituant à la Chambre des communes le 27 mars un comité spécial pour examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du Lac Meech (Comité Charest). Ce comité tripartite et itinérant fut chargé de tenir des audiences publiques sur la question, audiences qui devaient commencer le 9 avril pour se terminer au début mai.

5.2 Conférences des premiers ministres

À l'occasion de la trentième conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui s'est tenue à Québec du 20 au 22 août 1989, plusieurs dossiers économiques ont été abordés, dont le développement régional, les barrières au commerce interprovincial et la taxe fédérale sur les produits et services. Le dossier de l'environnement a aussi fait l'objet de discussions autour du thème du développement durable. Les premiers ministres se sont entendus sur des mesures spécifiques en vue d'accroître la coopération entre les provinces à cet égard.

Par ailleurs, les 9 et 10 novembre 1989, se tenait à Ottawa la quatrième conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie au cours de laquelle ont été discutés de nombreux dossiers économiques touchant notamment les questions monétaires, fiscales et la réduction du déficit.

5.3 Intégrité du territoire

Le Secrétariat est chargé, en collaboration avec les ministères concernés, de la mise en oeuvre de la politique d'intégrité du territoire du Québec. Cette politique comporte un aspect externe s'appliquant essentiellement aux problèmes frontaliers qui peuvent se poser avec les provinces voisines, les Territoires-du-Nord-Ouest et le gouvernement fédéral. De concert avec le Service de l'intégrité du territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources et avec le ministère de la Justice, le Secrétariat analyse les données du problème et fait des recommandations en conséquence.

Le volet interne de la politique vise à maintenir l'autorité législative du Québec sur l'ensemble des terres publiques. Le Secrétariat s'assure que les transferts de terrains au gouvernement fédéral s'effectuent pour des fins de compétence fédérale et en conformité avec les politiques du gouvernement du Québec. Il doit également prévoir que les transferts autorisés seront assortis de conditions et de modalités (clauses de rétrocession, servitudes, etc.) qui préserveront les intérêts du Québec.

Plusieurs de ces transactions immobilières concernent les municipalités. Comme la Loi sur le ministère du Conseil exécutif établit qu'aucune municipalité ne peut céder un immeuble au gouvernement fédéral, à ses ministères ou à ses organismes sans une autorisation du gouvernement du Québec, le Secrétariat coordonne les relations entre les autorités fédérales, provinciales et municipales dans plusieurs projets de développement, dont certains entraînent des conséquences économiques et régionales qui sont majeures.

Cette année, les principaux dossiers d'intégrité du territoire dans sa dimension interne ont porté sur le parc marin à l'embouchure du Saguenay. Le gouvernement du Québec a également exprimé au gouvernement fédéral ses préoccupations sur l'étude d'impact du ministère de la Défense nationale à l'égard des vols à basse altitude de Goose Bay.

6. Entente de développement économique et régional (EDER)

En décembre 1984, le Canada et le Québec ont conclu une entente de développement économique et régional d'une durée de dix ans. Les sommes affectées par les deux gouvernements au cours des cinq premières années de l'entente représentent plus de 1,2 milliard $. Cette entente vise à identifier les possibilités de développement économique et régional au Québec et à mettre en oeuvre, dans le cadre d'ententes auxiliaires, un ensemble de mesures dans ce secteur.

De 1984 à 1988, onze ententes auxiliaires ont ainsi été signées dans les domaines suivants: tourisme, développement industriel, entreprises de communications, équipements culturels, forêt, science et technologie, mines, transport, agro-alimentaire, pêches et développement forestier de la Haute-Côte-Nord. De plus, des ententes de concertation ont cours dans les secteurs des communications et du développement économique des autochtones.

Le 9 juin 1988, Québec et Ottawa ont conclu une nouvelle entente auxiliaire au montant de 820 millions $ portant sur le développement économique des régions du Québec pour la période 1988-1993. De plus, les deux gouvernements ont alors convenu des modalités des relations entre Ottawa et les municipalités: ces relations s'effectuent par l'entremise du gouvernement du Québec, conformément à sa compétence exclusive en matière d'affaires municipales, et empruntent les mécanismes appropriés pour le versement de l'aide fédérale aux municipalités.

Par la même occasion, les deux gouvernements se sont engagés à bonifier à parts égales les enveloppes financières des ententes auxiliaires existantes, pour un montant de 150 millions $. Après plusieurs mois de négociations, le gouvernement fédéral devait accepter, en avril 1990, la proposition québécoise finale de répartition de cette enveloppe. L'ensemble des ententes auxiliaires a été prolongé, à l'exception de l'entente sur le développement touristique, afin de permettre d'engager, selon le cas, les soldes non affectés au 31 mars 1990 ou les fonds associés à la bonification.

Quant à la Phase II de l'EDER, les gouvernements québécois et fédéral s'étaient engagés, toujours en juin 1988, à amorcer dès janvier 1989 des négociations touchant les objectifs et modalités de fonctionnement de l'EDER ainsi que le régime d'ententes auxiliaires, pour la période 1990-1995. Les discussions n'ont commencé qu'en novembre 1989, malgré l'insistance du gouvernement du Québec, qui a fait part à plusieurs reprises au partenaire fédéral de son insatisfaction quant aux perspectives de collaboration intergouvernementale dans le domaine du développement économique et régional au Québec.

7. Dossiers sectoriels

Cette section regroupe un certain nombre de dossiers intergouvernementaux qui, au cours de l'année, ont connu des développements significatifs. Dans ces dossiers, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes veille à la cohérence des orientations et des interventions du point de vue intergouvernemental.

7.1 Négociations commerciales

L'exercice 1989-1990 correspond à la première année d'application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement du Québec, qui s'est déclaré favorable à l'Accord, a défendu le fait que c'était à lui seul qu'incombait la mise en oeuvre dans les domaines de sa compétence. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a réclamé la mise en place de modalités appropriées qui permettraient une participation provinciale adéquate à la gestion et au développement de l'Accord. La participation provinciale doit également s'étendre au processus de règlement des différends, entre autres lorsqu'une compétence ou un intérêt économique majeur d'une ou de plusieurs provinces est en cause.

Au niveau multilatéral, des mécanismes de concertation fédérale-provinciale, similaires à ceux mis en place lors des négociations de l'Accord de libre-échange, permettent au Québec de participer à l'élaboration des positions canadiennes. Le premier ministre et le ministre des Affaires internationales ont aussi rencontré à Genève l'équipe canadienne de négociations auprès du GATT. Enfin, le ministère des Affaires internationales a publié en mars un document sur les enjeux de ces négociations dans une perspective québécoise, document qui fait état des positions du Québec.

7.2 Réforme fiscale

La phase II de la réforme fiscale fédérale porte sur le remplacement de la taxe de vente aux manufacturiers par une taxe sur les produits et les services (TPS) de type taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En avril 1989, le ministre fédéral annonçait qu'il renonçait à s'entendre avec les provinces sur l'imposition d'une taxe de vente nationale et que le gouvernement fédéral mettrait sur pied son propre système de taxe de vente qui devrait entrer en application le 1er janvier 1991. Le Québec et les autres provinces ont sévèrement critiqué la proposition fédérale à cause de ses incidences sur les plans de l'économie, des finances provinciales, de la complexité du régime fiscal et du partage des champs de taxation.

Le gouvernement du Québec a multiplié les représentations auprès du gouvernement fédéral, soit conjointement avec les autres provinces, soit de façon bilatérale. Ces discussions ont commencé à porter fruit. Ainsi, la décision du gouvernement fédéral de réduire le taux de la TPS de 9 % à 7 % permettra de corriger les problèmes soulevés par la présente taxe aux manufacturiers, tout en minimisant l'impact de la réforme sur l'économie et en atténuant les risques de rupture de l'équilibre fiscal actuel entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les discussions avec le gouvernement fédéral ont aussi progressé sur la question de l'impact de la TPS sur la situation financière des provinces, notamment au chapitre du maintien du fardeau fiscal actuel des municipalités, commissions scolaires, universités et hôpitaux. Cependant, le problème de la complexité administrative demeure entier.

7.3 Barrières au commerce interprovincial

Le comité fédéral-provincial des ministres responsables du commerce intérieur s'est réuni en septembre 1989 pour donner suite, entre autres choses, aux discussions tenues à la conférence interprovinciale des premiers ministres d'août 1989 à Québec sur le dossier des barrières au commerce interprovincial. Il a également examiné les grandes orientations du rapport annuel destiné à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'économie.

Au cours de la période 1989-1990, les négociations se sont poursuivies en vue de finaliser un projet d'entente sur les marchés publics. À ce chapitre, la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends et la définition de catégories d'exceptions à l'entente sont les sujets qui ont retenu l'attention. En ce qui concerne le dossier des vins et spiritueux, plusieurs propositions mises sur la table n'ont pu conduire à un accord entre les parties. Par ailleurs, des négociations en vue d'une entente sur la bière ont été entamées à partir des conclusions d'une étude du Conference Board sur l'industrie canadienne dans ce secteur.

7.4 Institutions financières

L'évolution du dossier des institutions financières s'est inscrite dans la continuité des efforts de concertation et d'harmonisation entrepris en 1988 au niveau interprovincial. Des conférences interprovinciales des ministres responsables des institutions financières ont eu lieu en avril et août 1989. Les relations fédérales-provinciales dans ce secteur d'activités sont

demeurées au point mort, Ottawa poursuivant sa réflexion sur la réforme des lois régissant les institutions financières à charte fédérale. Le gouvernement fédéral a tout de même été invité à participer pleinement aux discussions amorcées par les ministres provinciaux.

Les travaux concernant l'harmonisation des lois et règlements provinciaux se sont poursuivis dans le secteur des sociétés de fiducie à charte provinciale. Par ailleurs, une entente a été signée en 1989 sur le partage de renseignements entre les organismes provinciaux d'inspection des institutions financières. Cette entente fut par la suite modifiée pour permettre d'y inclure l'ensemble des provinces. Des discussions visant à étendre la portée de l'entente ont par ailleurs débuté à la suite de la conférence ministérielle du mois d'août.

7.5 Mines et forêts

Au chapitre des mines et des forêts, l'administration des ententes auxiliaires sur le développement minéral et sur le développement forestier représente l'activité dominante des relations fédérales-provinciales dans ces secteurs de l'économie québécoise. Ces ententes permettent d'injecter plusieurs dizaines de millions de dollars par an dans le développement, la recherche et l'exploitation de nos ressources naturelles.

7.6 Agriculture

Dans le secteur agro-alimentaire, l'année a été marquée par la remise en question du cadre d'intervention du gouvernement fédéral. Lors de la conférence annuelle des ministres de l'Agriculture, tenue en août 1989 à Prince Albert (Saskatchewan), les ministres se sont entendus sur la mise en place de mécanismes de consultation. Ainsi, une dizaine de groupes de travail analysent les éléments-clés de la politique canadienne et chacun doit déposer son rapport aux ministres lors de la conférence annuelle de 1990. Le Québec participe à cet exercice, mais avant de collaborer, il a posé quatre conditions, à savoir que la révision respecte les principes de la stratégie agricole nationale, qu'elle respecte le droit constitutionnel du Québec d'intervenir dans le secteur agricole, que les négociations s'inscrivent dans le cadre d'une concertation entre les différents intervenants de l'agro-alimentaire et que cette révision ne soit pas l'occasion pour le gouvernement fédéral de réduire ses interventions financières dans l'agro-alimentaire.

Comme d'autres ententes de développement économique régional, l'Entente auxiliaire sur le développement agro-alimentaire a été prorogée d'un an, jusqu'au 31 mai 1991. Il est prévu qu'une somme de 4,7 millions $ soit injectée dans cette entente auxiliaire, dans le cadre de la bonification de 150 millions $ inscrite au protocole signé par les gouvernements du Québec et du Canada en juin 1989.

Enfin, les gouvernements du Québec et du Canada se sont entendus sur le partage des sommes accordées pour venir en aide aux agriculteurs et aux éleveurs qui ont été victimes de la sécheresse en 1988.

7.7 Pêcheries

L'entente auxiliaire sur le développement des pêches a été prorogée d'un an afin de compléter l'engagement de 35 millions $ prévu à cette entente. Par ailleurs, conformément à un des objectifs de cette entente qui est d'harmoniser des programmes réguliers dont les gouvernements ont chacun la responsabilité, des protocoles ont été approuvés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour l'harmonisation de la recherche, des statistiques et de l'inspection du poisson.

7.8 Environnement

L'année 1989 a vu l'aboutissement des négociations concernant la participation du gouvernement fédéral à la dépollution du fleuve Saint-Laurent. En effet, le 8 juin 1989, les gouvernements du Québec et du Canada signaient l'Entente d'harmonisation et de concertation pour la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent. Cette participation fédérale, réclamée depuis plusieurs années par le gouvernement du Québec, est d'une valeur de 103 millions $ sur une période de 5 ans.

Par ailleurs, à leur réunion tenue en mars 1990 à Vancouver, les ministres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) ont unanimement convenu de l'importance d'une collaboration intergouvernementale en matière d'environnement. Cette déclaration reconnaît la nécessité d'une collaboration multilatérale au sein de forums tel le CCME et reconnaît l'opportunité de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral, avec d'autres gouvernements provinciaux ou même avec des gouvernements étrangers. Une version préliminaire de cette déclaration avait également été approuvée pour ses orientations et son esprit lors de la conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie les 9 et 10 novembre 1989.

Dans le dossier de l'élimination des BPC, le gouvernement du Québec a signé une entente avec le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario, Hydro-Québec, Ontario Hydro, les compagnies Chem-Security et Vesta Technology Ltd en vue de faire l'essai d'une unité mobile de destruction thermique des BPC. Cette entente a pour objet de préciser le partage des responsabilités entre les participants relativement aux essais d'une unité de destruction thermique

de Vesta Technology Ltd, en l'occurrence l'incinérateur VESTA-100, ainsi que d'autres modalités de collaboration touchant l'utilisation éventuelle des unités mobiles de Vesta Technology Ltd.

Enfin, la responsabilité des deux ordres de gouvernement en matière d'évaluation environnementale a fait l'objet de nombreuses discussions, notamment en ce qui concerne le projet de développement hydroélectrique de Grande Baleine.

7.9 Énergie

Dans ce domaine, l'année 1989-1990 aura été largement dominée par le dossier de la réduction des émissions de dioxyde de carbone qui sont responsables du réchauffement climatique global (effet de serre). Différentes hypothèses d'actions communes ont été envisagées sans qu'on n'en soit arrivé à un consensus.

Par ailleurs, la question des aspects environnementaux des grands projets énergétiques est apparue cette année sous l'angle intergouvernemental. Ce dossier requerra une grande attention en raison des retards importants qui peuvent être causés à des projets énergétiques essentiels à l'approvisionnement et au développement économique des régions concernées.

7.10 Transports

Le gouvernement du Québec a continué d'assurer la gestion de l'Entente auxiliaire sur le développement des transports en collaboration avec le gouvernement fédéral. Cette entente prévoit qu'une somme de 170 millions $, financée à parts égales, sera dépensée pour la période s'étendant de 1985 à 1991.

Cette année aura été caractérisée par la poursuite d'une réflexion entre les provinces en vue de maintenir et de développer le réseau routier canadien de base. Devant l'ampleur du défi à relever, une contribution financière substantielle de tous les gouvernements sera requise pour les prochaines années.

Enfin, en cours d'année, les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ont mis en place le groupe de travail conjoint chargé d'établir la faisabilité d'un lien ferroviaire à grande vitesse pour passagers dans la région du centre du Canada. Un premier rapport est attendu au cours de l'année 1990.

7.11 Développement industriel

L'accélération du développement industriel et commercial de la région métropolitaine de Montréal et de l'ensemble du Québec est demeurée au centre des relations intergouvernementales Québec/Ottawa au cours de l'année. L'administration de l'Entente auxiliaire sur le développement industriel demeure la principale activité à ce chapitre.

7.12 Main-d'oeuvre, sécurité du revenu et formation professionnelle

Ce secteur a connu des développements importants en cours d'année. En avril, le gouvernement fédéral déposait sa politique relative au développement de la main-d'oeuvre. Intitulée « Le nouveau mode d'emploi », cette stratégie vise à accroître le rôle du secteur privé dans le développement de la main-d'oeuvre. Comme moyen de mise en oeuvre de cette stratégie, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à réformer l'assurance-chômage afin de réaffecter une partie du budget de la Caisse d'assurance-chômage à des activités de formation. De plus, il est prévu que le gouvernement fédéral se retire du financement du régime.

Les provinces ont réagi à ces intentions fédérales en faisant connaître leurs positions communes sur cette question. Dans un document intitulé « Partenaires pour l'avenir », les provinces incitent le gouvernement fédéral à s'associer à elles et au secteur privé afin de mettre en oeuvre des mesures de formation en tenant compte des compétences des provinces.

Des négociations ont débuté en vue d'en arriver à de nouvelles ententes fédérales-provinciales dans le domaine de la main-d'oeuvre. Entre-temps, les ententes actuelles ont été prolongées jusqu'en 1991.

7.13 Santé

Le Québec était l'hôte de la Conférence interprovinciale des ministres de la Santé les 7 et 8 septembre 1989. La majeure partie des travaux a été consacrée aux questions de la gestion des coûts de la santé ainsi qu'à l'assurance de soins de qualité.

Les ministres ont reconnu dans un premier temps l'importance à accorder au partage de l'information entre eux et avec le public. Ils sont en effet convaincus qu'une sensibilisation accrue du public et des dispensateurs de services aux coûts de la santé favorisera un meilleur recours aux services.

Les ministres de la Santé ont dans un deuxième temps souligné la nécessité d'évaluer les nombreux programmes qui ont été développés au cours des dernières années en vue d'en accroître l'efficacité.

Afin d'améliorer la gestion du système de santé, les ministres ont examiné plus particulièrement les avenues suivantes : la promotion de la santé et la prévention de la maladie; l'imputabilité au sein du système de santé; la planification de la main-d'oeuvre médicale; les expériences novatrices de gestion et de dispensation de services.

Lors de cette conférence, les ministres ont également approuvé le principe de la création d'un organisme national ayant pour mandat de gérer le système

canadien du sang dans le but d'atteindre l'autosuffisance dans ce domaine. Cet organisme pancanadien verrait à coordonner toutes les étapes comprises entre la collecte du sang, son traitement (fractionnement sanguin) et sa distribution. Les sous-ministres ont donc reçu le mandat de concrétiser cette décision en dirigeant et supervisant la création d'un tel organisme.

7.14 Condition féminine

Les ministres responsables de la Condition féminine ont tenu leur huitième Conférence fédérale-provinciale à Charlottetown, les 23 et 24 mai 1989.

Ils ont poursuivi les travaux amorcés en 1985 à la suite du mandat de cinq ans confié par les premiers ministres en vue de l'atteinte de l'égalité économique pour les femmes. Ils ont discuté plus spécifiquement des stratégies mises de l'avant par chacun des gouvernements pour faciliter l'intégration des responsabilités professionnelles et familiales. Un rapport d'étape faisant état de résultats obtenus à ce jour a été présenté aux premiers ministres lors de leur conférence sur l'économie à l'automne. Parmi les mesures à privilégier, les ministres ont souligné plus spécifiquement l'importance de modalités plus souples pour la garde des enfants, de lignes de conduite relatives aux congés parentaux ainsi que l'adoption d'heures d'affaires plus commodes.

Les ministres ont pris connaissance du rapport préparé par le groupe de travail qui s'est intéressé à la question de l'orientation professionnelle dans le prolongement des travaux entrepris depuis 1985 visant l'atteinte de l'égalité économique des femmes. Ayant analysé plus spécifiquement le matériel utilisé par les professionnels de l'orientation, la principale recommandation portait sur la nécessité d'apporter des modifications aux services d'orientation sur la carrière qui sont offerts aux filles et aux femmes. Les ministres responsables de la Condition féminine se sont entendus pour faire partager cette réflexion du groupe de travail à leurs collègues responsables des domaines de l'éducation et du marché du travail.

Les ministres ont finalement passé en revue le travail effectué par un second groupe qui s'est intéressé au domaine des nouvelles techniques de reproduction, y compris la prévention et le traitement de l'infertilité ainsi que la recherche dans ce domaine.

7.15 Science et technologie

L'un des faits saillants de l'année 1989-1990 a été la tenue à Halifax, en juin, du premier Forum national des conseils consultatifs en science et technologie. Ce regroupement des douze organismes consultatifs provinciaux et fédéraux a résulté en un document d'orientation appelé « la déclaration d'Halifax ». Une deuxième rencontre du genre doit se tenir en 1990-1991.

Suite à cet événement, les ministres responsables de la Science et de la Technologie ont convenu, en septembre, d'élaborer un plan d'action national visant à identifier des objectifs et des moyens communs à tous les intervenants, qu'ils proviennent des milieux industriel, universitaire ou gouvernemental. Un premier énoncé de plan d'action est attendu pour l'automne 1990.

7.16 Tourisme

Les ministres du Tourisme se sont réunis à St-Jovite les 31 mai et 1er juin 1989. À cette occasion, le ministre fédéral a annoncé qu'Ottawa n'entendait pas renouveler avec les provinces les ententes auxiliaires sur le développement touristique venant à échéance le 31 mars 1990. Le Québec et les autres provinces se sont vivement opposés à cette décision qui faisait suite à une autre mesure annoncée à l'occasion du budget fédéral à l'effet de réduire de façon importante le budget de marketing de Tourisme Canada. Les ministres provinciaux ont aussi exprimé à plusieurs reprises à leur homologue fédéral leurs préoccupations quant aux répercussions de la future taxe fédérale sur les produits et services sur l'industrie touristique.

7.17 Parcs et Faune

C'est le projet de création d'un parc marin au Saguenay qui a principalement retenu l'attention au cours de la dernière année dans le secteur des parcs. Les négociations qui avaient débuté en juin 1988 avec le gouvernement fédéral ont été longues et assez difficiles. Les deux parties en sont finalement venues à une entente au début de 1990.

Les grandes lignes de l'accord sont les suivantes: création d'un parc marin Canada-Québec, d'une superficie préliminaire d'environ 800 kilomètres carrés, dans le cadre des compétences législatives respectives des deux gouvernements; aucun transfert de territoire de la part du Québec; l'entente n'affecte pas les droits et les compétences du Québec et du Canada, ni l'application des lois du Québec et du Canada sur le territoire visé; au cours des années 1990-1993, un investissement fédéral de 7,5 millions $ ainsi qu'un investissement québécois de 2 millions $ viennent s'ajouter aux 11 millions $ que le Québec a déjà investis dans le parc terrestre.

Par ailleurs, les ministres responsables de la Faune se sont réunis à Québec les 14 et 15 novembre 1989. Le ministre fédéral y a présenté un projet de politique sur la faune au sujet duquel les ministres provin-

ciaux ont émis des réserves, notamment en ce qui a trait au respect des compétences des provinces. Les ministres ont profité de leur réunion pour signer l'Entente concernant le Plan conjoint des habitats de l'Est. Le but de celle-ci est d'assurer l'avenir de certaines espèces d'oiseaux migrateurs par diverses mesures de conservation.

7.18 Justice et sécurité publique

Les ministres de la Justice et les Solliciteurs généraux se sont rencontrés à Charlottetown du 7 au 9 juin 1989. Plusieurs sujets importants ont retenu leur attention. Ainsi, les ministres provinciaux ont demandé avec insistance à leur homologue fédéral d'être consultés et informés d'une manière complète sur le contenu des futures législations fédérales en matière pénale afin de connaître, préalablement à leur adoption, les répercussions administratives et financières pour les provinces et les moyens d'y compenser. Les ministres ont aussi abordé plusieurs autres questions dont les victimes d'actes criminels, les armes à feu, les jeunes contrevenants, etc...

Par ailleurs, Ottawa a annoncé, le 10 mai 1989, que les fonds fédéraux à l'entente sur les jeunes contrevenants étaient gelés au niveau de 1988-1989 pour une période indéfinie. Le 20 février 1990, il gelait, pour une période de deux ans au niveau de 1989-1990, les fonds fédéraux à l'entente en matière d'aide juridique pénale. Ces deux décisions vont faire perdre des sommes importantes au Québec. Enfin, plusieurs ententes ont été signées avec Ottawa au cours de la dernière année : l'entente concernant une étude relative aux statistiques sur l'état de la criminalité, l'entente relative aux activités d'information sur les abus sexuels envers les enfants et l'entente concernant les statistiques sur les caractéristiques des causes pénales.

7.19 Éducation

Lors de la Conférence annuelle des premiers ministres tenue à Ottawa les 9 et 10 novembre 1989, ceux-ci demandaient au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) et à un représentant du premier ministre fédéral de chercher un « mécanisme approprié » et d'arrêter un « mandat et un plan de mise en oeuvre » afin d'entreprendre une étude sur le perfectionnement des ressources humaines au Canada. Cette étude permettrait, entre autres, « d'évaluer les besoins du Canada en matière de perfectionnement des ressources humaines » et de « déterminer les résultats des systèmes actuels d'éducation du niveau préscolaire à l'université en passant par la formation technique et professionnelle ». Le CMEC donne présentement suite à la demande des premiers ministres et une proposition de mandat d'étude devrait leur être communiquée au cours des prochains mois.

Par ailleurs, le Québec et le Canada ont signé, au cours de l'exercice 1989-1990, une entente portant sur l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Le Canada participe au financement des coûts supplémentaires qu'entraînent pour le Québec la dispensation de l'enseignement en anglais et l'enseignement de l'anglais et du français comme langue seconde. Une entente portant sur la mise en oeuvre du programme fédéral en matière d'alphabétisation a aussi été signée.

7.20 Services sociaux

Les ministres interprovinciaux des services sociaux ont tenu à Whitehorse, au Yukon, leur rencontre annuelle du 30 mai au 1er juin 1989. Ils ont rencontré par la suite leur homologue fédéral lors d'une conférence au Lac Meech le 19 septembre 1989.

Les principaux sujets qui ont été abordés lors de ces deux rencontres ont été les services de garde, les jeunes contrevenants, la violence familiale, le traitement des paiements pour fins d'impôt pour les bénéficiaires de l'aide sociale et les familles d'accueil.

7.21 Habitation

Une analyse des résultats de l'entente de 1986, appelée aussi « Accord de Régina », sur la répartition des budgets fédéraux alloués au logement social, a montré que la part du Québec qui représentait 24,8 % du budget total en 1986, ne comptait plus que pour 17,8 % en 1989. Plusieurs provinces ont aussi connu des variations. C'est pourquoi, en juillet 1989, les ministres de l'Habitation mandataient un comité de sous-ministres pour poursuivre les discussions avec comme objectif d'en arriver à une entente sur un nouveau modèle de répartition. Le rapport des sous-ministres soumis à la conférence des ministres à la fin novembre 1989 présentait diverses options. Lors de cette conférence, les provinces et le gouvernement fédéral convenaient d'étudier plus en profondeur un des modèles proposés. Les ministres ont alors agréé de se réunir à nouveau en mai 1990 afin de se pencher sur les résultats des études du comité des sous-ministres.

7.22 Immigration et communautés culturelles

Dans ce secteur, l'année 1989-1990 a été marquée par deux ententes importantes entre le gouvernement fédéral et le Québec, l'une portant sur la gestion des immigrants investisseurs et l'autre, sur le processus de traitement de l'arriéré des revendicateurs du statut de réfugié.

Annexe

Réunions intergouvernementales canadiennes 1989-1990

Bilan des réunions intergouvernementales canadiennes 1989-1990

C : Catégorie
N : Niveau
I : Catégorie interprovinciale
FP : Catégorie fédérale-provinciale
PM : Niveau premiers ministres
M : Niveau ministres
SM : Niveau sous-ministres
F : Niveau fonctionnaires
HF : Hauts fonctionnaires

Date et lieu	Titre	C	N
1989			
4 avril Montréal	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Consommation et des Corporations.	FP	SM
7 avril Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
16 et 17 avril Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Commerce extérieur.	FP	M
19 avril Montréal	Réunion spéciale du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.	FP	M
20 avril Ottawa	Rencontre des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	SM
20 avril Vancouver	Conférence interprovinciale des ministres responsables des Institutions financières.	I	M
21 et 22 avril Moncton	Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique.	FP	M
2 mai Edmonton	Rencontre des sous-ministres des Affaires municipales.	I	SM
2 et 3 mai Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	M
3 mai Toronto	Rencontre interprovinciale des sous-ministres de l'Habitation.	I	SM
4 mai Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Habitation.	FP	SM
9 mai Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture.	FP	SM
11 mai Winnipeg	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Approvisionnements et services.	FP	SM
12 mai Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	FP	M
23 et 24 mai Charlottetown	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Condition féminine.	FP	M

Date et lieu	Titre	C	N
25 mai Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du Sport et des Loisirs.	FP	SM
30 mai Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Environnement.	FP	SM
31 mai Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Travaux publics.	FP	M
31 mai et 1er juin Saint-Jovite (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Tourisme.	FP	M
31 mai et 1er juin Québec	Rencontre interprovinciale de hauts fonctionnaires sur les Affaires autochtones.	I	HF
31 mai et 1er juin Whitehorse	Conférence interprovinciale des ministres des Services sociaux.	I	M
7 au 9 juin Montebello	17e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.	I	PM
7 au 9 juin Charlottetown	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres de la Justice.	IFP	M
8 et 9 juin Victoria	Comité permanent fédéral-provincial sur les Droits de la personne.	FP	HF
12 juin Ottawa	Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.	FP	M
14 juin Winnipeg	Rencontre interprovinciale de hauts fonctionnaires responsables des affaires du Nord.	I	HF
15 juin Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture.	FP	SM
14 au 16 juin Lac Meech	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé.	FP	SM
14 au 16 juin Saint-Andrew's (Nouveau- Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Approvisionnements et services.	FP	M
21 et 22 juin Toronto	Réunion du Comité des sous-ministres de l'Enseignement postsecondaire.	I	SM
20 au 23 juin Saint John's (Terre-Neuve)	53e rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Faune.	FP	SM
26 juin Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	FP	M
27 juin Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Forêts.	FP	M
27 au 30 juin Charlottetown	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Mesures d'urgence.	FP	M
4 au 6 juillet Whitehorse	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation.	FP	M
8 au 11 août Kananaskis (Alberta)	Conférence interprovinciale des ministres des Affaires municipales.	I	M
17 août Toronto	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux.	FP	SM

Date et lieu	Titre	C	N
20 au 22 août Québec	30e Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux.	I	PM
27 et 28 août Toronto	Conférence fédérale-provinciale et interprovinciale des ministres de l'Énergie.	IFP	M
28 au 30 août Moncton	Conférence interprovinciale des sous-ministres et des ministres des Institutions financières.	I	SM M
29 au 31 août Sudbury	Conférence fédérale-provinciale et interprovinciale des ministres des Mines.	IFP	M
31 août Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du Commerce intérieur, de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.	FP	SM
7 et 8 septembre Québec	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé.	I	M
11 et 12 septembre Saint John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation et des Corporations.	FP	M
12 septembre Hull	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce intérieur.	FP	M
13 septembre Hull	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Science et de la Technologie.	FP	M
13 septembre Winnipeg	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Affaires culturelles.	FP	SM
18 et 19 septembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux.	FP	M
20 et 21 septembre Calgary	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres du Transport.	IFP	M
21 et 22 septembre Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres à la Condition féminine.	FP	SM
25 et 26 septembre Toronto	Conférence des ministres de l'Éducation (CMEC).	I	M
27 et 28 septembre Saint John's (Terre-Neuve)	Rencontre des hauts fonctionnaires chargés des affaires autochtones.	I	HF
3 au 6 octobre Niagara Falls	Conseil canadien des ministres des Forêts.	FP	M
5 et 6 octobre Winnipeg	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres des Affaires culturelles.	IFP	M
12 octobre Toronto	Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Finances.	I	SM
17 octobre Montréal	Conférence interprovinciale des ministres des Finances.	I	M
17 au 19 octobre Charlottetown	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement.	FP	M
19 et 20 octobre Montréal	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des coopératives.	FP	M
24 au 26 octobre Halifax	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres du Sport et des Loisirs.	IFP	M

Date et lieu	Titre	C	N
30 octobre et 1er novembre Québec	Rencontre fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires concernant la protection du citoyen.	FP	HF
1er et 2 novembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Condition féminine.	FP	M
2 novembre Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Culture.	FP	SM
8 novembre Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Habitation.	FP	SM
9 et 10 novembre Ottawa	Conférence annuelle des premiers ministres.	FP	PM
9 et 10 novembre Montréal	Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Affaires municipales.	I	SM
13 et 14 novembre Val d'Or	Conférence interprovinciale des ministres chargés des Affaires du Nord.	I	M
14 et 15 novembre Québec	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Faune.	FP	M
21 et 22 novembre Ottawa	Réunion du Comité permanent des fonctionnaires sur les droits de la personne.	FP	F
22 novembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Commerce international.	FP	M
23 et 24 novembre Banff	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice.	FP	SM
24 novembre Edmonton	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie.	FP	SM
27 novembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Commerce international.	FP	M
27 novembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation.	FP	M
5 décembre Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Affaires culturelles.	FP	SM
5 et 6 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé.	FP	SM
6 et 7 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé.	FP	M
6 décembre Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances.	FP	SM
7 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
12 et 13 décembre Ottawa	Conférence des ministres des Pêches de l'Atlantique.	FP	M

Date et lieu	Titre	C	N
1990			
15 janvier Toronto	Rencontre des sous-ministres de l'Enseignement post-secondaire.	I	SM
16 janvier Toronto	49e réunion du Conseil des sous-ministres de l'Éducation.	I	SM
24 janvier Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie.	FP	SM
26 janvier Toronto	Comité exécutif des Conseils des ministres de l'Éducation du Canada.	I	M
30, 31 janvier et 1er février Québec	Rencontre interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	IFP	SM
8 et 9 février Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la Planification d'urgence.	FP	HF
12 et 13 février Toronto	6e réunion du Comité ministériel de l'Enseignement postsecondaire et 56e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation.	I	M
21 février Ottawa	Rencontre du Comité des sous-ministres de l'Habitation.	FP	SM
26 février Montréal	Rencontre des sous-ministres des Affaires municipales.	FP	SM
15 mars Ottawa	Comité des sous-ministres de l'Habitation.	FP	SM
20 mars Vancouver	Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME).	FP	M
29 mars Montréal	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie.	FP	SM
29 et 30 mars Victoria	Conférence des ministres de l'Agriculture.	FP	M

Imprimé sur papier
contenant 50% de fibres recyclées
dont 5% désencrées.

ISBN 2-551-14513-9

90000

9 782551 145133

Imprimé au Québec (Canada)

Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes